

# Comment devient-on citoyen français ?

Publié le 6 février 2024

Acquisition automatique, attribution sous conditions, quels sont les critères d'obtention de la nationalité française ? L'essentiel en infographie.

Nationalité attribuée automatiquement à la naissance.

- Droit du sang : l'enfant est né en France ou à l'étranger et un au moins des parents est Français.
- Droit du sol : l'enfant est né en France de deux parents apatrides ou l'enfant est né en France et un au moins des parents y est lui-même né (double droit du sol).

Nationalité attribuée automatiquement à la majorité.

- Droit du sol : l'enfant est né en France de deux parents étrangers, résidé en France, et a eu sa résidence en France pendant au moins 5 ans depuis l'âge de 11 ans (des démarches peuvent être effectuées dès 13 ans).

Nationalité attribuée sous conditions.

- Naturalisation : le demandeur doit résider en France depuis au moins 5 ans. L'administration peut refuser la naturalisation même si les conditions de la demande sont réunies.
- Mariage : le demandeur doit être uni à un conjoint depuis 4 ans et justifier d'une communauté de vie affective et matérielle réelle.